

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 AVRIL 2018

Date de la convocation : 26.03.2018- Lieu Mairie d'AILHON 19 heures

Présents:10- Jean-Paul LARDY- Michel BUGAUD- Frédéric WOLFANGEL- Arnaud BERAT- Maurice BOCCARD- André CHABANIS- Stéphanie CREVOULIN- Marie-Laure CUTELLAS- Véronique FEDIERE- Bertrand PRIOUR-

Excusés et représentés : Thierry BOURNE (pouvoir à F. Wolfangel) - Guillaume JORE (pouvoir à Bertrand Priour) Valérie MAS (pouvoir à M.L. Cutellas), Arielle VIDIL (pouvoir à M. Bugaud) , Alexis Griffon (pouvoir à J.P. Lardy)

Votants : 15 Les délibérations sont toutes adoptées à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Marie Laure CUTELAS

– **Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil : néant**

– **Taux des taxes d'habitation et foncières**

Les taux des taxes n'ont pas augmenté depuis 9 ans. La réévaluation des bases fiscales appliquée par l'Etat permet une augmentation du produit fiscal à taux constant de 2,8 %.

Il est donc décidé à l'unanimité de maintenir les taux suivants :

	Taux AILHON 2018	Taux moyen de la strate (communes de 500 à 2000 HAB) ^o	Produit AILHON / habitant (2016)	Moyenne de la strate (2016)
TAXE HABITATION	8.31 %	12.16 %	92 €	133 €
FONCIER BATI	8.84 %	15.62 %	67 €	144 €
FONCIER NON BATI	112.13 %	45.38 %	12 €	27 €

Pour le foncier non bâti, le taux élevé est insignifiant car la valeur locative des parcelles non bâties est très basse.

Observations : La mesure de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les ménages à revenu modeste sera mise en place sur les 3 prochaines années. L'état versera une compensation sur la base du taux 2017

– **Subventions aux associations**

Des subventions seront versées aux associations suivantes : Restau du cœur: 260 €- Secours populaire: 200 €-Fréquence 7: 75 €-Route des églises romanes:75 €- Amicale des jeunes sapeurs pompiers : 40 €

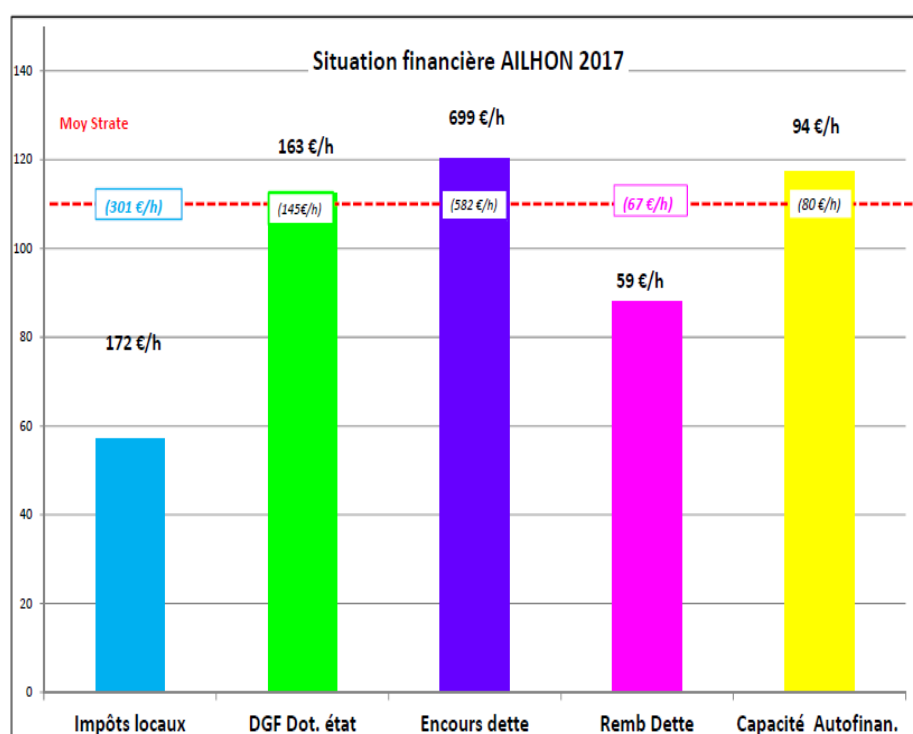
– **Budget Principal :**

– **Compte administratif 2017 et affectation du résultat-**

Le montant total des recettes de fonctionnement égal à 381 475 € se répartit ainsi : 25 % en location et services, 36 % dotation de l'état et 39 % en impôts et taxes.

Le total des dépenses étant de 303 577 €, le résultat 2017 est donc excédentaire et égal à 77 777 €. Les charges générales représentent 25 % du montant des dépenses , charges de personnel 39 %, contributions (école, SDIS, SDE..) 24 %, charges financières 3 %, amortissement 9 % .

En investissement les principales dépenses sont l'acquisition de la maison Garapon en vue d'une location, les travaux d'aménagement de la maison Pinède, les travaux sur les bâtiments communaux (chauffage et parking salle des fêtes) et les acquisitions forestières.



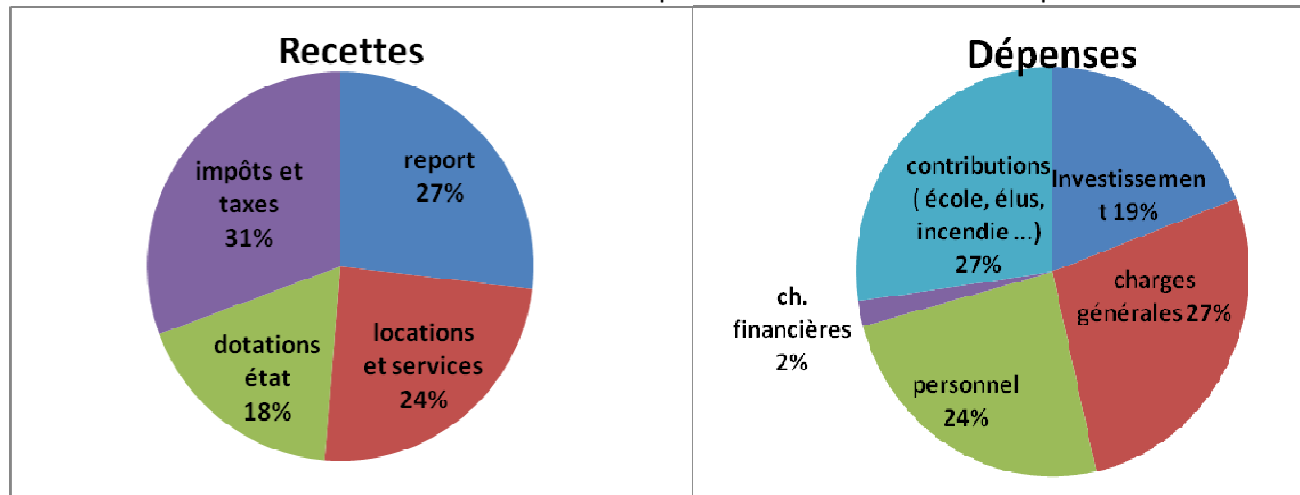
Michel Bugaud présente la situation financière de la commune comparée à celles de même dimension (strate).

Malgré un produit des impôts (172 €/hab) nettement inférieur à la moyenne (301€/hab) et un en cours de la dette supérieur à la moyenne , la situation financière est saine comme l'attestent la capacité d'autofinancement égale à 94 €/hab (moyenne de la strate 80) et un montant de remboursement de la dette de 59€/hab (moyenne de la strate 67).

La Capacité d'AutoFinancement mesure la marge dégagée par la commune pour financer les investissements

Budget Primitif 2018

En fonctionnement le montant total des recettes et dépenses est de 350 058 € et se répartissent ainsi :



En investissement, l'autofinancement et le report de 2017 permettent d'envisager 150 k€ de travaux et voirie

Le détail des opérations 2017 et des prévisions 2018 sont disponibles en mairie.

– **Réhabilitation du réseau d'assainissement du village : Autorisation de signature de la convention d'assistance à Maitrise d'Ouvrage avec le SDEA**

Lors du dernier conseil, l'appel à projets de la Région Auvergne Rhône Alpes finançant la mise en valeur et l'embellissement des espaces publics a été présenté. Une demande de subvention pour la réfection des places de l'église et de l'école va être faite avec conjointement des demandes pour la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement. Ces travaux ne seront engagés que si les subventions sont obtenues. Les bureaux d'étude chargés de concevoir les projets sont, pour les places, Thibault Dutriez (coût 1 200 € HT + levé topo) et le SDEA (coût avant projet 2 700 € et coût total si suivi des travaux 15 000 €). Le maire est autorisé à signer la convention avec le SDEA d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

– **Convention d'assistance technique pour l'entretien de la station d'épuration avec la SATESE**

Depuis 2012, un technicien de la SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) assure le suivi de la station d'épuration. Cette convention est renouvelée pour une durée de 2 ans, le coût étant de 360 € par an.

– **Voirie : convention avec le SDEA pour une mission d'assistance technique**

Le SDEA propose une convention qui lui permettrait d'intervenir sur la commune pour les travaux de voirie comme c'était fait précédemment (par l'intermédiaire de la CC du Vinobre), par la DDT, puis le Département.

La mission du SDEA porte sur le conseil en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût annuel est de 927 € HT. Le maire est autorisé à signer cette convention.

– **Forêt : demande d'intégration au régime forestier de la parcelle A 1178**

Les techniciens de l'ONF élaborent actuellement le plan de gestion de la forêt communale; ils conseillent de rajouter dans les parcelles soumises au régime forestier, la parcelle A 1178 située en bordure de la route de Fons. Cette parcelle de plus d'un hectare est intéressante pour l'exploitation et pourra être retirée du régime forestier si elle devait être utilisée pour un projet futur; elle est donc incluse dans la demande de classement au régime forestier.

– **Salle des fêtes : Modification du règlement**

La salle des fêtes a été repeinte par les agents en début d'année. Afin de préserver les murs, l'interdiction d'affichage en dehors des emplacements prévus à cet effet est rajoutée au règlement.

– **Bibliothèque : bilan 2017 et règlement intérieur**

L'équipe de la bibliothèque a dressé un bilan des activités 2017 : Avec 3000 livres empruntés, plus de 800 heures de bénévolat effectuées et de nombreuses actions ou animations organisées (brocante, fête du livre, création d'une boîte à livres), ces bénévoles toujours très dynamiques sont vivement remerciés et le règlement intérieur proposé est adopté.

– **Inforoutes : adhésion et désignation des délégués**

Auparavant la Communauté de Communes-CC- du Vinobre adhérait aux Inforoutes; la CC du Bassin d'Aubenas ne va pas renouveler cette adhésion. Pour pouvoir continuer de bénéficier des services de syndicat (pour site internet, bibliothèque, école), la commune adhère aux Inforoutes (cotisation annuelle est de 1,1865 € / habitant) et désigne M.L. Cutellas déléguée titulaire et J.P. Lardy, délégué suppléant.

– **Questions diverses**

Compteurs LINKY : Un courrier envoyé par la mairie le 8/03/2018 en sous-préfecture demande l'analyse juridique des arguments des pétitionnaires – A ce jour, aucune réponse n'a été faite.

Recours contre l'abrogation du POS : la Cour d'Appel de Lyon dans une procédure engagée contre la commune visant à l'annulation de l'abrogation du POS a condamné les requérants à verser à la commune la somme de 2 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.